

Elaborer son plan communal de sauvegarde

<p>Objectifs : Connaître le cadre légal du Plan Communal de sauvegarde (PCS), document à destination du maire, de ses suppléants et de toutes personnes impliquées dans l'organisation de crise communale qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Maîtriser la méthodologie de mise en œuvre d'un PCS et s'initier à la gestion de crise.</p>	<p>Personnes concernées Toute personne amenée à mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde et à diriger une cellule de crise. Pré requis : aucun.</p>
PROGRAMME	PEDAGOGIE
<p>~ Typologie des risques auxquels est exposée la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Phénomènes climatiques extrêmes (tempête 1999, chute de neige 2005, inondations Somme 2001, crues éclair Nîmes 1988, orages Marseille 2000) ✚ Problèmes sanitaires (canicule 2003, épidémie – grippe aviaire, ...) ✚ Perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable à Tours en 1988 suite à une pollution due à un incendie, dysfonctionnement de l'alimentation en énergie - Corse 2005, ...) ✚ Accidents de toutes natures (transport, incendie d'usine de Nantes en 1987 avec évacuation de 35.000 personnes, explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001, ...) <p>~ Le cadre légal du Plan Communal de Sauvegarde</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Le code général des collectivités territoriales <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'article L2211-1 du C.G.C.T. impose au maire des responsabilités en matière de police administrative, qui incluent la sécurité ✚ Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs <ul style="list-style-type: none"> ❖ Le décret 90-918 du 11 octobre 1990 introduit le document d'information communal sur les risques majeurs : DICRIM, dont la responsabilité revient au maire : « Le maire établit un document d'information qui recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune, notamment celles de ces mesures qu'il a prises en vertu de ses pouvoirs de police (...) » ✚ La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile <ul style="list-style-type: none"> ❖ Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est instauré par l'article 13 de la loi de la modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 ✚ Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde <ul style="list-style-type: none"> ❖ Le dispositif est précisé par le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 ✚ La responsabilité des élus locaux et des fonctionnaires en matière de catastrophes technologiques et naturelles <p>~ Le rôle du Plan Communal de Sauvegarde</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Ce plan permet de mieux intégrer les communes dans le dispositif de secours du département <ul style="list-style-type: none"> ❖ Le PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile ❖ Il organise la réponse de proximité en prenant en compte l'accompagnement et le soutien aux populations ainsi que l'appui aux services de secours ✚ Le PCS est obligatoire pour les communes dotées d'un PPR ou comprises dans le champ d'un PPI ✚ Il est arrêté par le maire qui est responsable des activités de secours sur la commune ✚ Le PCS s'intègre dans l'organisation générale des secours 	<p>Le Formateur Spécialiste de gestion de crise.</p> <p>Méthodes pédagogiques</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>Les notions de base sont illustrées par des exemples précis. Elles permettent aux participants de maîtriser les principales étapes d'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde. Un exercice est ensuite effectué pour placer les stagiaires dans un contexte réaliste de gestion de crise. Cet exercice est suivi d'une séance de debriefing au cours de laquelle les animateurs présentent les principales règles en matière de communication de crise. Remise d'un support de cours.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p><u>Intra entreprise</u> Lieu de formation : dans la ville de votre choix.</p> <p><u>Inter entreprises à Paris, Lyon, Lille</u> Tarif par personne</p> <hr/> <p style="text-align: center;">2 jours</p> <hr/> <p style="text-align: center;">1 150 €</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Réf : SP015</p>

- ❖ Il doit être compatible avec les plans Orsec départemental, zonal et maritime
- ❖ Chaîne complète et cohérente de gestion des événements portant atteinte aux populations, aux biens et à l'environnement

~ Les informations du Plan Communal de Sauvegarde

- + Le document d'information communal sur les risques majeurs
- + Le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales
- + Pour un risque connu le PCS mis en œuvre doit contenir les informations suivantes
 - ❖ Organisation et diffusion de l'alerte
 - ❖ Recensement des moyens disponibles
 - ❖ Mesures de soutien de la population
 - ❖ Mesures de sauvegarde et de protection
- + Les modalités de mise en œuvre de la réserve communale de sécurité civile

~ Élaborer le Plan Communal de Sauvegarde

- + La connaissance des risques
 - ❖ L'audit préalable, l'évaluation de l'aléa et la détermination des enjeux
 - ❖ Les limites des aménagements de protection
 - ❖ Le retour d'expérience
- + Les acteurs
 - ❖ Les catégories d'acteurs
 - Les services de l'État
 - Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours
 - Les communes et leur service technique
 - Les porteurs d'enjeux (citoyens, industriels)
 - ❖ Quelles fonctions ? Quel rôle ?
 - ❖ Comment les associer avant, pendant et après la crise ?
 - ❖ Le principe de la cellule de crise
- + La gestion de crise
 - ❖ Informer, anticiper, gérer, communiquer
 - ❖ Composition, fonctions et fonctionnement de la cellule de crise
 - ❖ Les moyens d'intervention et le plan d'action
 - ❖ Les outils de gestion de crise : les technologies au service de la prévention et de l'action
 - ❖ La prise en compte de l'après crise

~ Outils d'aide à l'élaboration du PCS

- + Documents de référence
 - ❖ Pour aider les communes à élaborer leur PCS, la Direction Défense et Sécurité Civile (DDSC) produit deux documents
 - un **mémento du Plan Communal de Sauvegarde**, document de sensibilisation présentant le dispositif de manière générale
 - un **guide pratique d'élaboration** du Plan Communal de Sauvegarde pour l'équipe chargée de la réalisation du plan
- + Logiciel **OSIRIS Inondation**
 - ❖ Outil destiné à aider les communes et les gestionnaires d'enjeux à élaborer leur plan de sauvegarde inondation

~ Impliquer la population

- + L'information obligatoire : outils et méthodes – du Dossier d'Informations Communales sur les Risques Majeurs à l'application de la Loi sur l'Eau
- + La culture du risque et la population
- + Comment rendre un risque acceptable et assumable ?
- + Intégrer les citoyens dans l'analyse post-crise et dans l'amélioration des dispositifs de secours

Modalités d'évaluation

Tests de contrôle des connaissances à l'aide de QCM. L'évaluation permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation avec une évaluation des acquis mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

Accès handicapés

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées. Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, l'apprenant contacte en amont de la formation le conseiller ProFormalys afin d'être mis en relation avec le Référent Handicap.